

Les Consignes de Tri

Quel déchet (ménager) dans quelle poubelle?



Les emballages

- Bouteilles, bidons et flacons en plastique (même sales!)



- Briques alimentaires (ex: lait)



- Cartons propres, papiers, journaux, prospectus



- Boîtes métalliques



Le verre

- Bouteilles

- Pots

- Bocaux

- Flacons en verre vides



Les biodéchets

- Restes de table et épluchures

- Petits végétaux (ex: bouquet de fleurs)

- Papiers et cartons souillés

- Mouchoirs en papier

- Essuie-tout



Les ordures ménagères

- Emballages plastiques (ex: yaourts, crème fraîche, emballages gâteaux...)

- Masques chirurgicaux

- Films et emballages plastiques

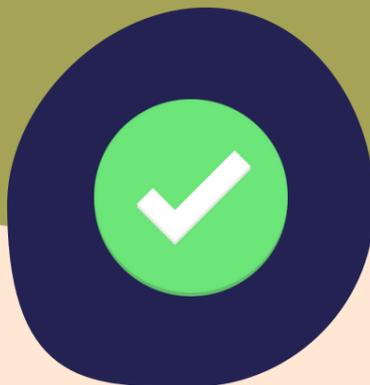
- Objets en polystyrène



Les Consignes de Tri

LES BIODECHETS

= Déchets qui se dégradent et qui deviendront du compost!



- Restes de table et épluchures
(sachet de thé, marc de café compris)

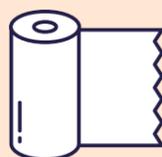


- Petits végétaux
(bouquet de fleurs, tailles d'arbustes...)

- Papiers et cartons souillés



- Essuie-tout



- Médicaments et masques



- Verres



- Crustacés

- Emballages, sacs et films plastiques
(ex: pot de fleurs)



- Métaux



Les Consignes de Tri

LES EMBALLAGES

= Déchets valorisés et réutilisés vers de nouvelles utilisations



- Bouteilles, bidons et flacons en plastique
(mêmes sales !)



- Briques alimentaires



- Cartons propres



- Papiers, journaux, prospectus



- Boîtes métalliques



- Médicaments et masques



- Couches



- Boîtes de pizza souillées



- Barquettes alimentaires et films plastiques



- Papier broyé



Les Consignes de Tri

LE VERRE

= Déchets valorisés et réutilisés vers de nouvelles utilisations



- Flacons en verre vides

- Bouteilles

- Pots

- Bocaux



- Vaisselles cassées

- Porcelaine, carrelage, faïence

- Plats transparents



- Vitres brisées

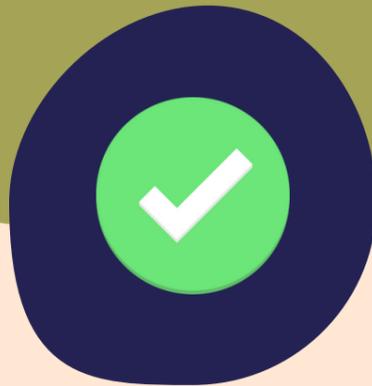
- Ampoules grillées



Les Consignes de Tri

LES ORDURES MENAGERES

= Déchets traités et valorisés en différentes matières et énergies



- Emballages non recyclables
(ex: yaourts, crème fraîche, emballages gâteaux...)



- Masques chirurgicaux et produits d'hygiène



- Films plastiques



- Déchets non recyclables



- Objets en polystyrène



- Piles et batteries



- Déchets pharmaceutiques et restes de médicaments



- Verres et vaisselles



- Déchets électroniques



- Emballages recyclables

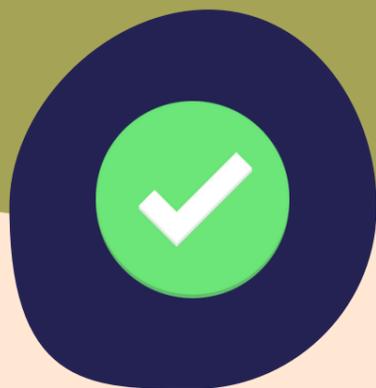


Les Consignes de Tri

LA DECHETERIE

POUR LES PARTICULIERS

= Déchets collectés, triés et acheminés vers différents centres de traitements



- Déchets verts de jardin
(branchage, tonte...)

- Gravats inertes
(pierre, béton, brique)

- Huiles de vidanges, filtres
à huile, bidons vides, huiles
alimentaires

- Batteries automobiles

- Objets ou matériaux
encombrants appelés "tout
venant"



- Déchets d'équipements
d'ameublement

- Déchets d'équipements
électriques et électroniques
d'une production ménagère
(gros et petit électroménager, hifi, tv, vidéo,
informatique, téléphonie)

- Métaux, papiers, cartons,
bois

- Pneus des véhicules légers

- Textiles, linges et chaussures



- Produits explosifs ou radioactifs

- Carcasse automobiles



- Ordures ménagères

- Déchets industriels

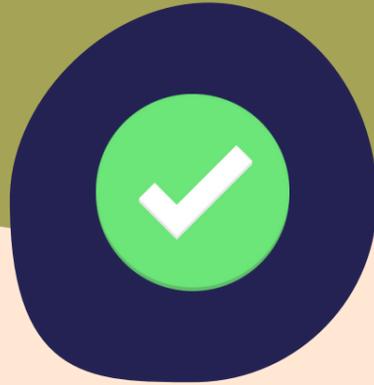


Les Consignes de Tri

LA DECHETERIE

POUR LES PROFESSIONNELS

= Déchets collectés, triés et acheminés vers différents centres de traitements



- Déchets verts de jardin
(branchage, tonte...)

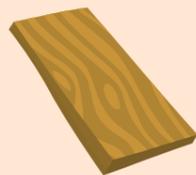


- Gravats inertes
(pierre, béton, brique)



- Objets ou matériaux encombrants appelés "tout venant"

- Bois, métaux, papiers, cartons



- Huiles alimentaires

- Batteries automobiles



- Déchets d'équipements électriques et électroniques
assimilés ménagers



- Produits explosifs ou radioactifs



- Carcasses automobiles

- Ordures ménagères



- Déchets hospitaliers ou d'activité de soins des professionnels

- Déchets industriels

- Déchets d'équipements d'ameublement, électriques et électroniques + déchets diffus spécifiques + déchets de fibrociment + pneus **issus d'une production professionnelle**

